



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale  
des territoires  
Service Environnement

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

**Projet d'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages de Lesquielles Saint Germain et Guise sur la commune de Lesquielles Saint Germain portant les codes BSS 0050-5X-0033 et 0050-5X-0013**

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 2 octobre 2017 au 23 novembre 2017 inclus.**

A cet effet, une copie du projet accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet de la préfecture (<http://www.aisne.gouv.fr/politiques-publiques/environnement/consultations-publiques>) ;
- sera déposée en sous-préfecture de Vervins.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr), les consigner par écrit sur un registre mis à sa disposition en sous-préfecture de Vervins ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante<sup>1</sup> :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service Environnement  
50 Boulevard de Lyon  
02011 LAON CEDEX

La sous-préfecture de Vervins est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00.

Par la suite, le projet d'arrêté préfectoral sera soumis à l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

LAON, le **25 SEP. 2017**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du service Environnement

Patrice DELAVEAUD

<sup>1</sup> Le cachet de la Poste faisant foi.